

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 27 Juin 2019

Délibération n°20190627_10

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 42

Absents : 32

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 9

Votants : 53

- dont « pour » : 53

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES
Attribution du marché à bons de commande (accord-cadre)

Le jeudi 27 Juin 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 Juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de TOURRIERS.

Présents : CAILLAUD Nadia - AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - GIRAUD-BERNARD Éric - CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - RAVION Didier - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CRINE Jean-Jacques - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - VIDAUD Pierre - CHABAUTY James - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - BOURABIER Jacques - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André - POTEL Maryse - JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre

Absents excusés :

LHERIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

COLIN Jean-Pierre représenté par son suppléant GUICHENEUY Philippe

GAROT Jean-Pierre (pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre)

KAUD Pascal (pouvoir à BOUCHAUD Gérard)

BRUN Jackie (pouvoir à VIAUD Annette)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à VIDAUD Pierre)

BERNARDAUD Thierry (pouvoir à CHABAUTY James)

BEAU Nathalie (pouvoir à BOIREAUD Philippe)

VINCENT Gérard (pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc)

CAMY Bruno (pouvoir à ROUMAGNE Magalie)

BASSET Véronique - LIOT Gérard - ROUSSEAU Christian - LACOEUILLE Bernard - STASIAK Jean-Louis

Absents non excusés : COMBAUD Alain - SOULET Marilys - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - DURAND Jean-Louis - BERTHAULT Patrick - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES
Attribution du marché à bons de commande (accord-cadre)

Vu la délibération n°20171026_02 en date du 26 octobre 2017 relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien de voirie communale au profit de la communauté de communes,

Vu la consultation relative à un marché à bons de commande pour l'entretien des voiries communales publiée par avis le 14 mai 2019,

Vu la proposition de la commission d'attribution réunie le 27 juin 2019 à 17h00,

M. le Vice-Président en charge des travaux rappelle que l'enveloppe maximum destinée à ces travaux est de 600 000 € HT. La durée du marché a été fixée à 1 an renouvelable dans la limite de 4 ans et de l'enveloppe précitée.

Il informe l'assemblée que 4 offres ont été déclarées recevables.

Après analyse des offres par le cabinet BETG, en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux, la commission a proposé d'attribuer le marché à l'entreprise BERNARD TP domiciliée à AIGRE (Villejésus), dont l'offre a été jugée la mieux-disante pour un montant de 227 638,00 € HT (base sur un volume théorique de prestation).

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité, décide :

- ***D'ATTRIBUER le marché précité à l'entreprise BERNARD TP ;***
- ***D'AUTORISER le Président à signer le marché et tout acte en découlant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

